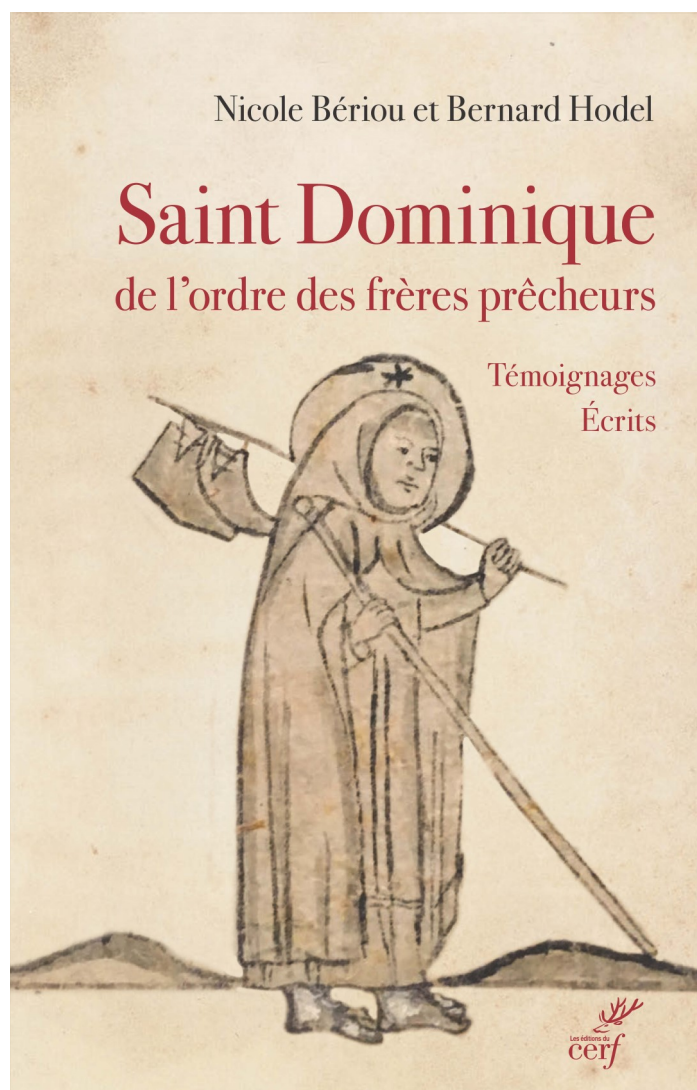


SAINT DOMINIQUE

DE L'ORDRE DES FRÈRES PRÊCHEURS

TÉMOIGNAGES ÉCRITS



DATE DE PARUTION : 24 OCTOBRE

Contact presse : Marie-Laure Walckenaer 06 64 10 61 70 / marie-laure.walckenaer@editionsducerf.fr

Contact salons : Guillemette Fayolle 01 80 05 36 18 /

guillemette.fayolle@editionsducerf.fr

SAINT DOMINIQUE

DE L'ORDRE DES FRÈRES PRÊCHEURS

Exact contemporain de François d'Assise, le castillan Dominique de Caleruega (après 1170-1221) a, comme lui, choisi de vivre la pauvreté volontaire et l'itinérance. Comme lui, il a choisi de communiquer par le dialogue avec tous ceux et toutes celles qu'il croisait sur sa route. En réponse aux défis de son temps, il a lui aussi fondé un ordre religieux qui a pris forme dans les premières décennies du XIII^e siècle: les Prêcheurs, plus tard appelés Dominicains.

Silencieux sur lui-même – il ne nous reste que trois de ses lettres –, Dominique a laissé à d'autres le soin de parler de lui. La centaine de témoignages réunis dans ce volume, présentés et annotés, ont été traduits du latin et de l'italien ancien, le plus souvent pour la première fois, afin de rendre accessibles à tous des sources méconnues et insoupçonnées.

Un livre indispensable, appelé à devenir l'ouvrage de référence, qui s'inscrit dans la commémoration du VIII^e centenaire de la naissance de l'ordre des frères Prêcheurs.

LES AUTEURS

Nicole Bériou est membre de l'Institut. Agrégée et docteur en histoire, elle est professeur émérite à l'université Lumière Lyon 2 et directeur d'études émérite de l'École pratique des Hautes Études. Membre senior de l'Institut universitaire de France de 2001 à 2011, elle a dirigé l'Institut de Recherches et d'Histoire des Textes (IRHT) de 2011 à 2014. Elle a reçu en 2018 le doctorat *honoris causa* de théologie à l'université de Fribourg (Suisse). Spécialiste de l'histoire religieuse et culturelle du Moyen Âge central et de l'histoire des ordres religieux, elle a contribué au renouvellement de l'histoire de la prédication au Moyen Âge. On lui doit l'édition critique de nombreux sermons. Elle a publié deux grandes synthèses : *L'avènement des maîtres de la Parole. La prédication à Paris au 13^{ème} siècle*, Paris, Institut d'Études Augustiniennes, 1998, 2 vol. ; *Religion et communication. Un autre regard sur la prédication au Moyen Âge*, Genève, Droz, 2018.

Bernard Hodel, dominicain, est docteur en histoire et en théologie. Il a été membre de l'Institut Historique de l'Ordre dominicain à Rome de 2004 à 2008. Depuis 2008, il enseigne l'histoire de l'Église à l'université de Fribourg (Suisse). Sa thèse en histoire a porté sur la prédication de Jourdain de Saxe, premier successeur de Dominique à tête de l'ordre dominicain. Il a donné l'édition critique de ses sermons : *Beati Iordanis de Saxonia sermones*, Roma : Istituto Storico Domenicano, 2005. Il a aussi publié de nombreux articles sur l'histoire dominicaine, en particulier sur Vincent Ferrier dont il a édité le *Tractatus de moderno ecclesie scismate* (Fribourg, *Studia Friburgensia*, 2009). Il dirige la revue *Mémoire dominicaine*.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction Générale

I. Écrits de Dominique

Lettre de réconciliation de Pons Roger

Sûreté provisoire garantie à Raymond Guilhermy d'Auterive

Lettre aux moniales de Madrid

II. Maturation, naissance et déploiement d'un ordre de Prêcheurs

* *Dominique en Albigeois*

Pierre des Vaux-de-Cernay : *Histoire albigeoise* (extraits)

Guillaume de Puylaurens : *Chronique* (extraits)

Témoignages sur des réconciliations d'hérétiques par Dominique

Bernard Gui : *Fleurs des chroniques* (extraits)

* *Un ordre de Prêcheurs*

- *Normes juridiques*

Du diocèse de Toulouse à l'Église universelle : ordre de la prédication, ordre des Prêcheurs

Constitutions anciennes de l'ordre des frères Prêcheurs

- *Révélations*

Richard de Saint-Victor : Commentaire de l'Apocalypse (extraits)

Joachim de Flore : Commentaires de l'Écriture (extraits)

Géraud de Frachet : *Vies des frères*, livre I (extraits)

* *La dispersion des frères*

Jacques de Vitry : *Histoire occidentale* (extrait)

Chronique de Lauterberg (extrait)

Chroniques de Burchard d'Ursperg, Matthieu Paris, Richer de Senones, Salimbene de Adam, Walter de Gisborough (extraits)

Notes sur l'établissement des frères Prêcheurs dans les pays du nord de l'Europe

Chroniques de l'ordre : Géraud de Frachet ; Humbert de Romans

Guillaume Pelhisson : *Opuscule sur ce que Dieu a accompli à Toulouse et dans sa région*

* *Dominique et les moniales*

Chartes et bulle en faveur de Prouilhe

Miracles de saint Dominique racontés par sœur Cécile et mis par écrit par sœur Angélique

Benedetto de Montefiascone : *La fondation de Saint-Sixte de Rome*

« *Chronique* » de Sainte-Agnès de Bologne

Institutions de Saint-Sixte de Rome

III. Mémoire de saint Dominique

* *Canonisation de Dominique*

Jourdain de Saxe : *Petit livre sur le commencement de l'ordre*

Jourdain de Saxe : *Lettre encyclique*

Mandat de Grégoire IX pour l'ouverture du procès de canonisation

Procès de canonisation

Bulle de canonisation

Jourdain de Saxe : *Lettre à Diane d'Andalo*

* *Hagiographie de saint Dominique*

- *Vies de saint Dominique, de Pierre Ferrand à Thierry d'Apolda*

Pierre Ferrand : *Légende de saint Dominique*

Constantin d'Orvieto : *Légende de saint Dominique*

Humbert de Romans : *Légende majeure* (extraits)

Thierry d'Apolda : *Vie, mort et miracles de saint Dominique* (extraits)

- *Saint Dominique dans les Légendiers*

Jean de Mailly, Barthélemy de Trente, Jacques de Voragine, Rodrigue de Cerrato, Bernard Gui, Pierre Calo (extraits)

* *Enrichissement de la mémoire vive*

- *Récits brefs sur saint Dominique*

Vies des frères, livre I, II et IV (extraits)

Étienne de Bourbon : *Traité sur les matières prêchables* (extraits)

Thomas de Cantimpré : *Le bien universel tiré des abeilles* (extraits)

- *Saint Dominique dans l'histoire de l'ordre*

Bernard Gui : *Préambule au dossier sur l'histoire de l'ordre des Prêcheurs*

Étienne de Salagnac - Bernard Gui : *Les quatre faits par lesquels Dieu a distingué l'ordre des Prêcheurs* (extraits)

Bernard Gui : *Traité sur les trois degrés de prélats dans l'ordre des Prêcheurs* (extraits)

Galvano Fiamma : « *Petite chronique de l'ordre* » (extraits)

- *La prière de saint Dominique*

La manière de prier, en son corps, de saint Dominique

Barthélemy de Modène : *L'efficacité et la manière de prier de saint Dominique*

* *Pratiques de la communication*

- *La prédication sur saint Dominique*

Sermons de Paio, Guillaume Peyraut, Eudes de Châteauroux,

Federico Visconti, Jacques de Voragine, Jourdain de Pise

- *Le culte de saint Dominique*

Jourdain de Saxe : *Prière au bienheureux Dominique*

Actes des chapitres généraux (extraits) : appels à enrichir la mémoire de saint Dominique

Offices liturgiques pour les fêtes de saint Dominique

La révélation divine de la sainteté de Dominique

Jean de La Rochelle : *Sermon sur les saints François et Dominique*

Miracles de saint Dominique à Rouen

Miracles de saint Dominique recueillis à la demande de maître Bérenger

* *Épilogue*

Catherine de Sienne : *Le livre de l'enseignement divin* (extrait)

Bibliographie, chronologie, glossaire, 9 cartes,

Index biblique, index de noms de personne et de lieu, index thématique

SAINT DOMINIQUE, INDEX THEMATIQUE

Absolution	Dialogue avec la Vierge, avec le diable
Aide promise	Discernement
Âmes du purgatoire	Discipline (flagellation)
Amitié	Dispersion des frères
Amour de la pauvreté	Disputes
Apparition	Don des langues
Argent	
Auréoles de sainteté	Écoles de théologie
	Embuscades
Canonicat	Enfance
Canonisation	Enseignement
Carême	Entretiens
Charité	Épiscopat
Chaussures	Épreuves
Cilice	Eschatologie
Clôture	Esprit-Saint
Combat	Études de Dominique
Compassion	Ex-voto
Confession	Exorcismes
Confiance	Extases de Dominique
Confréries	
Conversions	Femmes
Couteau	Fêtes liturgiques
Crucifix	Figures
	Fougue
Dédicaces d'églises ou d'autels	
Dédiction de laïcs	Gain des âmes
Délicatesse de conscience	Gaîté
Désir du martyr	
Désir missionnaire	Habit religieux des frères
Détermination	Hagiophanie
Dévotion à saint Vincent martyr	Hérétiques
Dévotion à la Vierge	Historiographie
Dévotion envers Dominique	Humilité
Diable	Hypocrisie

Image	Prédication
Inhumation	Prélats « coopérateurs des frères »
Insultes	Prière
Itinérance	Prières
Jeûne	Quête
Jeunes filles	Réconciliations
Larmes	Reliques
Lectures	Réputation
Lettres	<i>Salve Regina</i>
Lit	Scapulaire
Livres	Sceau
Mendicité	Signe de croix
Messe	Silence
Miracles	Souliers
Miséricorde spirituelle	Surplis
Moniales	Testament
Moqueries	Titulature
Nom (interprétations)	Tombeau
Nourriture	Translation du corps
Observance de la règle	Union des ordres
Odeur de sainteté	Vêtements
Ordre des frères Prêcheurs	Viande
Outrages	Vin
Parents	Vierge Marie (patronage)
Paroles	Virginité
Patience	Visions
Patronage	Visites
Pauvreté volontaire	Voyages
Pénitence	
Pères du désert	
Portraits	

EXTRAITS

Le portrait de saint Dominique selon sœur Cécile (v. 1270-1288)

15. De l'aspect extérieur du bienheureux Dominique.

Voici quel était l'aspect extérieur du bienheureux Dominique, selon le témoignage de la même sœur Cécile : taille moyenne, mince de corps, beau visage un peu rougeaud, les cheveux et la barbe un peu roux, rendu beau par ses yeux. De son front et entre ses paupières rayonnait une sorte d'éclat qui amenait tout le monde à le vénérer et à l'aimer. Il se montrait toujours joyeux et gai, sauf lorsqu'il était touché de compassion par quelque affliction de son prochain. Il avait les mains longues et belles, il avait une voix puissante et belle qui résonnait, il parlait d'abondance. Il ne fut jamais chauve, portait la couronne de sa tonsure entière, parsemée de quelques cheveux blancs.

(Miracles de saint Dominique racontés par sœur Cécile et mis par écrit par sœur Angélique)

Constantin d'Orvieto, *Légende de saint Dominique*

1) Préface adressée au maître de l'ordre Jean de Wildeshausen (1247)

(...) Que votre Paternité fasse donc bon accueil à ce qu'elle a ordonné, et que tous les fils de l'heureux père, le glorieux Dominique, se réjouissent de le [voir] remis à neuf pour ainsi dire, par des splendeurs merveilleuses qui n'en sont pas moins vraies. Je le proclame avec audace en effet : au regard de ce qui a été ajouté de neuf, il faut estimer que le contenu de la version antérieure était peu de chose et de peu de valeur ; une fois passé au crible et inspecté soigneusement ce qui semble avoir le plus de valeur, tel qu'on le trouve, on constate que tout cela, en raison d'un défaut de vérité pleine et entière dans ce qui est raconté, n'a pas grand rapport avec la gloire du bienheureux Dominique, et même dans certains cas introduit une marque d'infâmie et amoindrit [sa gloire]. Un examen soigneux de cette compilation, en tout ou en partie, pourra juger de l'accroissement qu'elle apporte à la louange [du bienheureux Dominique], si toutefois l'homme qui la regarde de près est pieux et empli de foi.

Note : tous les miracles inédits sont signalés en marge par ce signe : * *

2) L'institution de l'ordre

*Comment il entreprit de prendre des dispositions
pour l'institution d'un ordre qui s'appellerait
et serait celui des Prêcheurs (...)*

*Comment il alla voir le pape Innocent¹ à ce propos ;
la vision montrée divinement à ce pape * **

(...) 26. Comme l'ont en effet appris de très nombreuses personnes dignes de foi, une nuit, ce souverain pontife voyait en songe par une révélation qui lui venait de Dieu que l'église du Latran menaçait soudain grande ruine gravement, comme si sa structure se désagrégeait. Tandis qu'il regardait cela, tout à la fois tremblant et affligé, d'en face accourait l'homme de Dieu Dominique qui mit sur ses épaules tout cet édifice en train de s'écrouler et le soutenait². Stupéfait, en vérité, par le caractère nouveau³ de cette vision et comprenant, [éclairé par] la prudence, sa signification, sans souffrir aucun délai, [le pape] loua le projet de l'homme de Dieu et accepta allègrement sa demande, l'exhortant à retourner auprès de ses frères et à délibérer soigneusement avec eux : qu'ils se choisissent de concert une règle déjà approuvée sur laquelle ils consolideraient le développement de l'ordre qui devait commencer ; ainsi il reviendrait enfin le voir et rapporterait cette confirmation, selon son souhait.

¹ Innocent III, pape de 1198 à 1216.

² L'histoire retient plus volontiers la version franciscaine de cette vision, popularisée par la scène peinte par Giotto dans la basilique d'Assise : le pape Innocent III l'aurait interprétée comme un signe en faveur de l'approbation de la règle que venait lui présenter François d'Assise. En réalité, cette version apparaît pour la première fois dans la Légende des trois compagnons 51 (François d'Assise. Écrits, vies, témoignages, éd. dir. par Jacques Dalarun, vol. 1, Paris : Éd. du Cerf – Éd. franciscaines, vol. I, 2010, p. 1139) exactement contemporaine de la Légende de saint Dominique rédigée par Constantin d'Orvieto (1245-1246) qui est la première attestation de la version dominicaine.

³ Dans l'état de nos connaissances, il est impossible de dire qui des frères Prêcheurs ou des Mineurs a diffusé le premier le récit de cette vision au profit de leur fondateur.

Un sermon de Dominique à Ségovie

78 (7) *Celui qui empêcha le sermon, dont il annonça la mort.*

En ce même temps, alors que ce serviteur de Dieu Dominique voulait, un jour de fête, exposer la parole de Dieu au conseil de cette cité et que tous ceux qui s'étaient réunis avaient entendu la lettre royale qui leur avait été envoyée à ce moment, il dit : « Vous venez d'entendre, mes frères, les édits d'un roi terrestre et mortel ; écoutez donc maintenant les commandements du roi céleste et immortel ». À cette voix, un homme noble, enflé par l'intelligence selon la chair, conformément à la morgue du siècle, non seulement refusa de l'écouter, mais encore éclata en paroles indignées, en disant : « Ne serait-ce pas un malheur que ce bavard, à force d'accaparer la journée par ses sermons, nous empêche de passer à table ? » Il dit cela, et sur-le-champ, guidant le cheval qu'il montait vers sa maison qui était proche, il s'en alla en maugréant. Le bienheureux Dominique lui dit : « Voici que maintenant, certes, vous vous retirez, mais avant que le cycle de l'année n'ait fait un tour, votre cheval sera privé de son cavalier qui le monte maintenant¹, et la tour que vous avez fait construire avec soin pour vous protéger, votre meurtrier l'occupera et vous ne pourrez y parvenir². » Qu'une sentence divine ait été à l'origine de cette parole qu'il prononça, l'événement qui suivit le prouva très manifestement. L'année en effet n'était pas achevée que ce noble, au lieu même où il allait lorsque fut prononcée la sentence, fut cruellement tué par ses ennemis avec son propre fils et son cousin, alors qu'il se

hâtait vers la tour qu'il s'était fait construire afin de pouvoir échapper à la mort.

Vies des frères : récit ajouté en 1260 (chapitre de Strasbourg)

¹ Cf. Ps 32, 17 : « Le cheval trompe quiconque attend de lui le salut et sa force, aussi grande soit-elle, ne le sauvera pas ».

² Cf. Pr 18, 10 : « Le nom du Seigneur est une haute tour ; le juste y a recours, et y trouve une haute forteresse ».

Lettre de réconciliation de Pons Roger

(extraits de l'introduction)

(...) L'original de cette lettre de réconciliation n'a pas été conservé. La plus ancienne copie figure dans un manuscrit autographe de Bernard Gui (Toulouse, Bibliothèque Municipale, ms. 490, fol. 358rv), à la suite des actes des chapitres de la province de Provence. Le texte est suivi de la précision suivante, de la main de Bernard Gui : « Il n'y avait pas de date dans la lettre. Cette lettre [que j'ai transcrite] mot à mot sans rien ajouter ou retrancher, j'ai découvert qu'elle était conservée avec soin et dévotion à Toulouse par le sacristain, dans une lettre et un parchemin anciens, avec un sceau de cire qui était entier, mais vieux, rond, avec un dessin rond, au milieu duquel il y avait l'*Agnus Dei* avec la croix, tel qu'on l'habitude de le peindre devant saint Jean Baptiste. Mais les lettres du sceau ne pouvaient bien se lire. J'ai eu et j'ai tenu l'original de cette lettre que j'ai copiée à la vigile de la Toussaint, l'an du Seigneur 1305¹. »

(...) Pons Roger, destinataire de cette lettre, est-il le même que le Pons Roger qui est mentionné par son frère Pierre dans l'enquête de Bernard de Caux en 1245 ? Pierre, dans les dépositions successives qu'il fait cette année-là en présence de l'inquisiteur, déclare tout d'abord le 19 novembre « qu'il avait un frère qui s'appelait Pons Roger, et que ce Pons Roger est allé à Toulouse pour apprendre l'art de peaussier, et que là il s'est fait hérétique, à ce qu'il croit, il y a quarante ans ou environ ; de même, il dit qu'après que son frère s'est fait hérétique, il ne l'a pas vu, ne lui a rien envoyé, et n'a rien su de lui » ; puis le 14 décembre, après avoir reconnu qu'il avait précédemment menti, il déclare « qu'il a vu le diacre hérétique Bernard Clerici et son compagnon hérétique Pons Roger, frère de ce témoin, dans la maison de P. Bofilh à Les Cassès, en pleine conscience, il y a trente ans. » Pons Roger aurait été ainsi hérétique une première fois en 1205, et après avoir été réconcilié par Dominique, serait revenu à l'hérésie, ce qu'attesterait cette nouvelle hérétication en 1215.

(...) Le régime imposé à Pons Roger maintient une continuité avec son mode de vie antérieure, puisque les hérétiques albigeois s'imposent des abstinences identiques à ce que déclare le texte dans la nature des aliments écartés et dans le rythme hebdomadaire et annuel des jours de jeûne. On peut observer que Paul de Hongrie, dans sa *Somme de pénitence* écrite au couvent de Bologne entre 1219 et 1221, se fondait sur l'autorité de « notre prieur, maître Dominique » pour expliquer concrètement ce que doit être le discernement du prêtre confesseur en matière

¹ Texte latin édité par Vladimír Koudelka, *Monumenta diplomatica*, p. 18, note sur la ligne 48.

de satisfaction : « Il doit considérer les usages du pays d'où vient le pénitent, comment les hommes ont ici l'habitude de jeûner et le conseiller en fonction de cela² ». En outre, au lieu de faire de ce jeûne qu'il impose le refus de la chair, Dominique distingue le temps du jeûne et celui de la célébration festive par l'injonction de manger à l'occasion des trois fêtes principales de l'année les aliments refusés de manière absolue par les hérétiques.

Au-delà des prescriptions pénitentielles, Dominique cherche en réalité à rendre perceptible par l'accomplissement de gestes concrets les exigences d'une démarche de conversion qui implique le retour à la communauté ecclésiale. Comme tous les chrétiens, Pons Roger fera bonne chère aux jours de grande fête en consommant les aliments que les hérétiques refusent de prendre. La fréquentation des églises, pour assister à la messe et aux vêpres, est une autre manière d'exprimer cette réintégration. Conformément au rôle dévolu aux prêtres de paroisses dans le déploiement de la réforme grégorienne entre la fin du XII^e et le début du XIII^e siècle, le contrôle du respect de la discipline est confié au desservant qui a la charge du soin des âmes.

À partir du début du XIV^e siècle, cette lettre de Dominique comme la suivante ont été interprétées par certains frères de l'ordre comme une attestation que Dominique était le premier des inquisiteurs. Le premier à le dire est semble-t-il l'hagiographe Pierre Calo, au début du XIV^e siècle. Dans le manuscrit Paris, BnF lat. 4348, fol. 155r (XV^e siècle), la copie de cette lettre est intitulée: « Le bienheureux Dominique, exerçant la fonction d'inquisiteur, ordonne de réconcilier un hérétique converti de la secte hérétique. »

Les manuels d'inquisition le répèteront jusqu'au XVII^e siècle. À partir de là, les érudits ont contesté une telle interprétation, et de même un peu plus tard les pères Quétif et Échard dans les *Scriptores Ordinis Prædicatorum* en 1719 (vol. 1, p. 88), et le père Touron dans sa *Vie de Saint Dominique de Guzman*, publiée à Paris en 1739 (p. 90-91).

Cependant, Voltaire, dans son *Dictionnaire philosophique portatif* de 1764, à l'article « inquisition », a préféré en rester aux affirmations plus ancienne. Sans tenir compte des mises au point érudites, il s'est saisi de l'affirmation selon laquelle Dominique aurait été le premier inquisiteur, et a fait de la lettre de Dominique à Pons Roger un argument de polémique. Il reprend la traduction faite par l'un d'un des collaborateurs de l'Encyclopédie, l'abbé André Morellet (1727-1819), auteur d'une « courte Histoire de l'établissement de l'Inquisition dans le Royaume de Portugal, tirée du latin de Louis de Paramo », publiée à la fin de sa traduction du *Manuel des Inquisiteurs à l'usage des Inquisitions d'Espagne & de Portugal, ou Abregé de l'Ouvrage intitulé : Directorium Inquisitorum Composé vers 1358 par Nicolas Eymeric, Grand Inquisiteur dans le Royaume d'Aragon* (Lisbonne, 1762, p. 191-192). L'abbé Morellet tire son information de l'ouvrage de Louis de Paramo, *De origine et progressu officii sanctae Inquisitionis eiusque dignitate & utilitate*, publié à Madrid en 1598, qui donne le texte des deux lettres de Dominique (p. 99 et 100).

²Voir Pierre Mandonnet, Marie-Humbert Vicaire, *Saint Dominique. L'idée, l'homme et l'œuvre*, Paris, Desclée de Brouwer, 1937, vol. 1, p. 263-264.

³*Petri Calo legendae sancti Dominici*, éd. par Simon Tugwell, MOPH 26, Rome, Apud Institutum Historicum Ordinis Fratrum Prædicatorum, 1997, p. 132-133.

Le texte de la lettre de Dominique donné par Morellet, repris par Voltaire qui affirme citer une traduction fidèle, est le suivant : « Moi, frère Dominique, je réconcilie à l'Église le nommé Roger, porteur des présentes, à condition qu'il se fera fouetter par un prêtre trois dimanches consécutifs depuis l'entrée de la ville jusqu'à la porte de l'église, qu'il fera maigre toute sa vie, qu'il jeûnera trois carêmes dans l'année, qu'il ne boira jamais de vin, qu'il portera le *san-benito* avec des croix, qu'il récitera le bréviaire tous les jours, dix *pater* dans la journée, et vingt à l'heure de minuit ; qu'il gardera désormais la continence, et qu'il se présentera tous les mois au curé de sa paroisse, etc. ; tout cela sous peine d'être traité comme hérétique, parjure, et impénitent ».

(texte de la lettre de réconciliation)

À tous les fidèles du Christ à qui parviendront les présentes lettres, frère Dominique, chanoine d'Osma, le plus petit des prédicateurs⁴, salut dans le Christ.

Par l'autorité du seigneur abbé de Cîteaux, légat du siège apostolique⁵, qui nous a chargé de cet office, nous avons réconcilié le porteur des présentes, Pons Roger, qui, par la largesse de Dieu, a été converti de la secte des hérétiques ; et nous lui ordonnons, en vertu du serment qu'il a prêté, que trois dimanches ou jours de fête, il soit conduit nu, en braies, par un prêtre, et fouetté, de l'entrée de la ville jusqu'à l'église.

Nous lui avons aussi enjoint de s'abstenir de viandes, d'œufs, de fromage ou de tout ce qui tire son origine d'une semence de chair en tout temps⁶, sauf le jour de Pâques, le jour de Pentecôte et le jour de la naissance du Seigneur, pendant lesquels nous lui enjoignons de s'en nourrir en signe de renonciation de son erreur d'autrefois. Qu'il fasse trois carêmes dans l'année avec abstinence de poisson. Qu'il s'abstienne toujours trois jours par semaine de poissons, d'huile et de vin, et qu'il jeûne, à moins qu'une maladie corporelle ou les travaux de l'été n'exigent une dispense ; qu'il revête des vêtements religieux, tant par la forme que par la couleur, auxquels

⁴Voir 1Co 15, 9, où Paul se déclare « le plus petit des apôtres ». On a sans doute ici un décalque de cette formule d'humilité. Cette lettre donne la titulature complète de Dominique à cette époque. On trouve dans d'autres actes : « frère Dominique prédicateur » (Vladimír Koudelka, *Monumenta diplomatica*, n° 12, p. 23) ; « frère Dominique », qui est l'expression habituelle des curies épiscopales de Narbonne et Toulouse (Koudelka n° 5, p. 14 ; n° 9, p. 19 ; n° 58 p. 49 ; n° 63 p. 57 – voir plus loin p. 175 ; n° 64, p. 58) ; « Dominique chanoine d'Osma » (Koudelka n° 6 p. 15 ; n° 13 p. 23 ; n° 28 p. 29 ; n° 29 p. 30, etc.) ou quelquefois « le seigneur Dominique », sans plus (Koudelka n° 27 p. 27 ; n° 33 p. 33, etc.). Pour Dominique lui-même, l'essentiel reste « frère Dominique prédicateur ». À cette date, le terme renvoie à l'activité de prédication dans l'Église sans faire référence à un ordre de prêcheurs en tant que tel. Par ailleurs, Jourdain de Saxe dans son *Petit livre* (13 (21), p. 619) observe qu'à partir de ce moment Dominique se fait appeler « frère Dominique » et non plus « sous-prieur ».

⁵Arnaud Amalric († 1225), abbé de Cîteaux (1200-1212), puis archevêque de Narbonne ; à partir de mai 1204, il est légat pontifical en Languedoc pour lutter contre l'hérésie.

⁶Le poisson n'apparaît pas dans cette liste. En effet, selon une croyance répandue et d'ailleurs partagée par les Albigeois, il n'est pas le fruit de la génération, mais celui, spontané, de l'eau. En revanche, le poisson et le vin doivent être évités les principaux jours de jeûne.

soient cousues de chaque côté, au niveau du téton, de petites croix⁷. Chaque jour, s'il en a l'opportunité, qu'il entende la messe, et que les jours de fêtes il se rende à l'église pour les vêpres. Pour les autres heures, tant nocturnes que diurnes, où qu'il soit, qu'il s'en acquitte envers Dieu : sept fois le jour, qu'il dise dix fois le *Notre Père*, au milieu de la nuit vingt fois⁸.

Qu'il observe pleinement la chasteté et demeure à Tréville⁹. Qu'il montre ce document au chapelain¹⁰ du lieu chaque mois. Au chapelain aussi nous prescrivons de prendre soin avec grande attention de la vie de cet homme.

Tout cela, qu'il l'observe avec soin, jusqu'à ce que l'abbé¹¹ nous exprime sur ce sujet sa volonté. Et s'il dédaigne de l'observer, nous prescrivons qu'il soit considéré comme parjure, hérétique et excommunié, et qu'il soit séparé de la communauté des fidèles¹².

⁷Dominique demande de porter ces croix en signe de péché et de repentir. Dans le contexte de l'essor des croisades, qui a fait du port de la croix l'expression visible de la foi chrétienne, on peut considérer qu'il s'agit aussi de manifester publiquement l'adhésion du réconcilié à la vraie foi. C'est seulement plus tard, dans la pratique de l'inquisition, que le port de croix deviendra une peine humiliante par excellence, d'autant que les petites croix deviennent de grandes pièces de toile peintes en jaune safran dont les croix ont deux pouces et demi de large, deux palmes et demie de haut, et deux palmes de long, l'une cousue sur la poitrine et l'autre sur le dos (voir Henry-Charles Lea, *Histoire de l'Inquisition au Moyen-Age. Origines et procédures de l'inquisition*, trad. de l'américain par Salomon Reinach, Paris : Société nouvelle de Librairie et d'Édition, 1900 [rééd. Grenoble, Jérôme Millon, 1986, vol. 1, p. 531].

⁸L'usage de réciter des *Notre Père* à la place des psaumes convient aux laïcs illettrés : il est aussi en vigueur dans les ordres militaires (par exemple les Templiers) et dans les hôpitaux (voir Nicole Bériou, Jacques Berlioz, Jean Longère [dir.], *Prier au Moyen Age. Pratiques et expériences (Ve-XVe siècles)*, Turhout, Brepols, 1991, p. 229).

⁹Commune du département de l'Aude, canton de Castelnaudary.

¹⁰Le terme « chapelain » désignait traditionnellement le prêtre desservant une église paroissiale. Ce n'est qu'à partir du milieu du XII^e siècle qu'il a aussi désigné le prêtre remplaçant le clerc titulaire d'une église paroissiale : c'est le chapelain paroissial (cf. Joseph Avril, « En marge du clergé paroissial : les chapelains de chapellenies (fin XII^e-XIII^e siècle » dans *Le clerc séculier au Moyen Age. XXII^e Congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public (Amiens, juin 1991)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1993, p. 121-133).

¹¹Arnaud Amalric, à qui la qualité de légat donne l'autorité hiérarchique ici reconnue par Dominique.

¹²La séparation de la communauté des fidèles se traduit par la mise à l'écart de la communion eucharistique, la privation des suffrages de l'Église, de la sépulture en terre chrétienne, voire de toute relation sociale.

